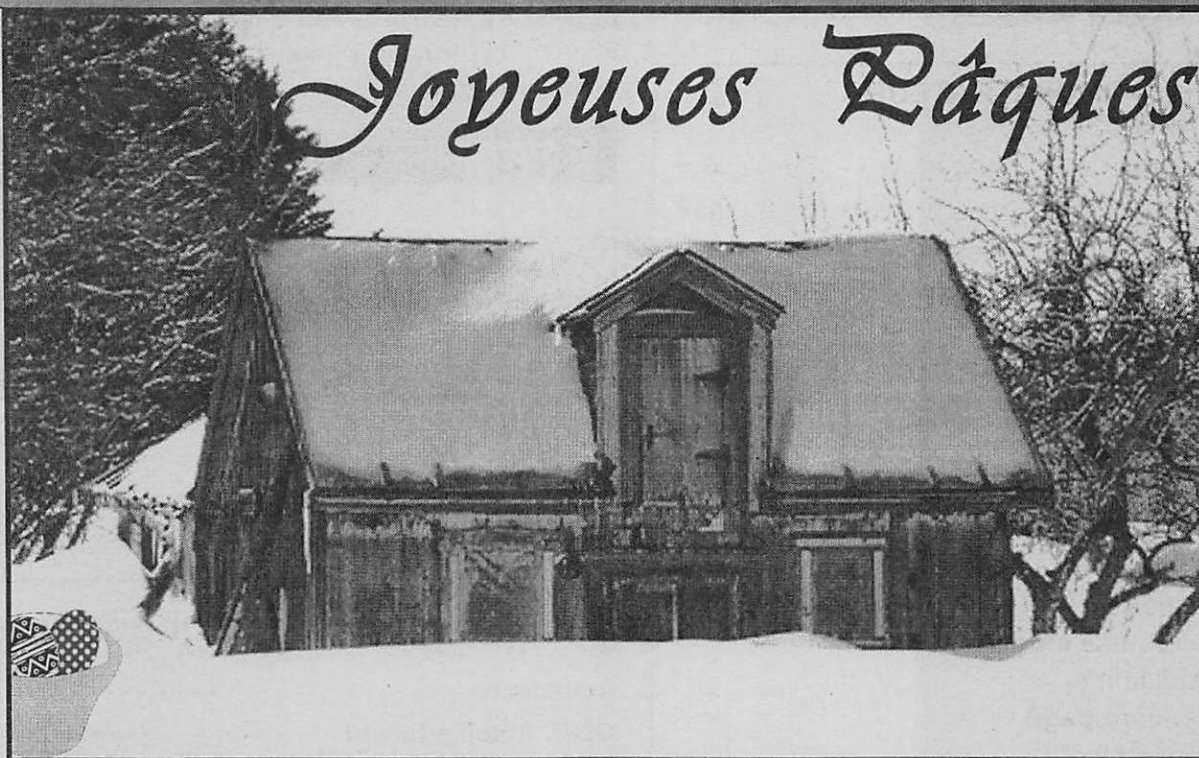


L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS

Journal Communautaire de Saint-François Vol. 4 n° 6

Joyeuses Pâques



SOMMAIRE

Amour ou amourette?	3	Partie de sucre de l'Âge d'or	10
Comment ça va?	5	Un 70 ^e anniversaire pour les Fermières	11
La recette des Fermières	6	Ironie d'une dette	12-13
L'excellence en agriculture	7	La ruralité québécoise s'altère	15
La saison continue au V.T.T.	8	Les jeux de L'Écho	21
Bibliomystère	9	L'Écho municipal	27-43

avril 1997



C.P. 321
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

Journal *réalisé
bénévolement*
St-F communautaire

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Réjean Cloutier	Président	259-2567
Jean-François Noël	Vice-président	259-7641
Andrée Viens	Trésorière	259-7869
Valérie Savoie	Secrétaire	259-7536

DIRECTEURS

Raynald Laflamme	259-2659
Lorraine Lamonde	259-2433
Conrad Lamonde	259-7295

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Andrée Viens

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme

Photo première page

Jean-François Noël

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie

Andrée Viens

Géraldine Paré

Correction

Nathalie Bacon chef d'équipe

Assemblage

Lorraine Lamonde chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie St-Raphaël

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	

ABONNEMENT

ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
CLSC Antoine-Rivard 248-1518
Feu 911
Municipalité 259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECOQ Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Distribution
Assermentée

AVDA

RPM média
placement
réseau de
COMMUNAUTAIRE

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

Amour ou amourette

Plusieurs d'entre vous rêvent de vivre le grand amour. Mais est-ce que vous savez ce qu'est le grand amour? Je vais comparer l'amour à l'amourette. Tout d'abord, l'amour se définit comme suit, d'après Le Petit Larousse Illustré 1995: «sentiment très intense, attachement englobant la tendresse et l'attraction physique, entre deux personnes». Pour vous l'illustrer plus facilement, c'est comme si l'amour était un casse-tête (jeu) et que les deux personnes du couple représentent deux morceaux de casse-tête qui s'unissent bien ensemble. Peu importe ce qui peut arriver, les deux personnes s'aiment toujours et plus fort que jamais.

Maintenant, l'amourette, c'est ce que vivent la plupart d'entre vous actuellement ou ce que vous allez vivre prochainement. La définition est très simple et vous allez comprendre ce que je voulais dire



plus haut. C'est un amour passager, sans profondeur. Voici un exemple concret pour vous aider à comprendre cette définition. C'est comme de la gomme à mâcher. Au tout début, c'est plaisant et bon, mais à la toute fin, quand la gomme n'a plus de goût, elle n'est bonne qu'à jeter. Comme l'amourette, on croit aimer la personne en question, mais après l'avoir laissé tomber, on s'aperçoit qu'on ne l'aimait pas vraiment.

Si vous avez des anecdotes à nous conter, écrivez-nous à l'adresse de L'Écho ou déposez vos textes dans la boîte à l'entrée de la Maison de la paroisse. N'oubliez pas de me suggérer des sujets d'articles pour que ce que vous lisez soit plus près de vous. Merci pour vos commentaires et vous pouvez continuer à en faire parvenir, cela ne me dérange pas.

Pascale Simard

Soirée bénéfice du journal L'Écho de St-François

avec Mordi Gras

12 AVRIL 1997

groupe Rock

Ouverture des portes dès 21h

Cartes en pré-vente au **Dépanneur Ultra** et au **Marché Morigeau**
ainsi qu'auprès des membres du journal

Coûts : pré-vente : **5.00\$** avec rabais sur la première bière
à l'entrée : **7.00\$**

De 21 h 30 à 22 h 30 : prix spéciaux

Bienvenue à tous!

Venez vous défouler tout en encourageant votre journal communautaire!

Entretien Ménager

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.

D. PAQUET



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0

TÉL.: 418-259-2559



MARCHÉ MORIGEAU ENR.

André Blais & France Marois
Propriétaires

ÉPICIER LICENCIÉ

Cassette vidéo, Bureau postal

64, Morigeau
Saint-François, (Qc)
G0R 2G0

Tél.: 418-259-7741



JOACHIM LAFERRIÈRE ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074

FAX: 418-243-2157



J.P. BOLDUC INC.

ASSURANCES GÉNÉRALES

Saint-François Tél.: 259-7781

Simon Savoie C. d'A. Ass.

Rés.: 259-2296

Lucie Bolduc C. d'A. Ass.

Rés.: 259-2300

ASSURANCES-VIE, SALAIRE ET PLACEMENTS

Réal Fontaine A.V.C.

Rés.: 246-5580

Francis Fontaine A.V.C.

Rés.: 466-2176



TERRASSEMENTS Joncas & Frères inc.

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT

- DRAINAGE
- NIVELAGE

ESTIMATION GRATUITE

- Choix varié de matériel naturel, tamisé, concassé
- Terre noire
- Sable et gravier
- Pierre

14 ANS D'EXPÉRIENCE
INFORMEZ-VOUS

- Vente et installation de fosses septiques
- Représentant — installateur autorisé système



Rés.: Martin
241, route
248-7186

Normandie,
Montmagny

Tél.: bur.: 418-248-2585

Fax: 418-248-8387

Rés.: Rémi
248-6889

Rés.: Daniel
248-7818

AUTOPRO CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- ➔ Service de «Frame master»
- ➔ Voitures de courtoisie
- ➔ Installation de pare-brise
- ➔ Estimation gratuite

**Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE

Des maladies qui bouffent la vie...

par Jean-François Noël

Diane est une jolie jeune femme de 23 ans. La fleur de l'âge, une belle carrière devant elle, un ami de cœur, une petite voiture qu'elle vient tout juste de se procurer, tout ce qu'elle désire, quoi? Sportive à ses heures, elle semble faire beaucoup d'efforts pour se tenir en bonne santé. Cet après-midi, une de ses collègues de travail lui suggère de prendre quelques heures de congé pour prendre un peu de repos après l'avoir trouvée dans la salle de bain en train de vomir. "Tu sais, Diane, rien de mieux que du repos pour se remettre d'une bonne gastro!" lui dit-elle.

Si ce n'était qu'une gastro! Diane, comme 6 % des filles âgées de 14 à 25 ans, souffre d'un trouble de comportement alimentaire. Cela signifie 65 000 Québécoises.

Les troubles alimentaires les plus connus sont sans aucun doute l'anorexie et la boulimie. Ces troubles ne sont malheureusement pas pris au sérieux par la plupart des gens, jusqu'au moment où une personne de leur entourage en souffre. Comme le disait une "ex-anorexique": « Les gens savent que l'anorexie fait maigrir, mais ils ne savent pas qu'elle tue. »

Ce qui est de plus en plus alarmant, c'est que l'on remarque que les cas d'anorexie et de boulimie sont à la hausse chez les adolescentes et les jeunes femmes. Ces troubles se rencontrent également chez les garçons, mais en proportion beaucoup moindre, un garçon pour quinze filles. Les parents se demandent souvent comment identifier les symptômes accompagnant ces troubles de l'alimentation. Dans cer-

tains cas, cela peut s'avérer difficile, puisque beaucoup de jeunes filles réussissent à cacher leurs comportements anorexiques ou boulimiques pendant des mois, voire des années. Il existe certains signes qui peuvent aider à reconnaître ces troubles.

Une jeune fille anorexique est souvent perfectionniste et réussit plutôt bien à l'école. Elle a cependant une faible estime d'elle-même. Elle a souvent la conviction d'être trop grosse et ce, même si en réalité, elle est de plus en plus maigre. Cela débutera habituellement par une série de régimes pour ensuite devenir un comportement quotidien de contrôle excessif de son poids. En réalité, elle se fait mourir de faim, ce qui entraîne généralement des problèmes de santé très sérieux pouvant même mener

jusqu'à la mort.

Certaines personnes iront jusqu'à perdre 50 % de leur poids initial. On pourra également remarquer, dans certains cas, l'arrêt des menstruations, la constipation et l'irritation (développement du système pileux). Beaucoup de jeunes filles perdront aussi tout intérêt pour les relations sexuelles. La moitié des personnes anorexiques se livrent également à des périodes « d'orgies alimentaires » pendant lesquelles elles dévorent toute la nourriture qu'elles trouvent et, par la suite, souvent par sentiment de honte, elles se font vomir. On parle alors d'épisodes boulimiques.

Le mois prochain, nous traiterons de la boulimie et des causes explicatives entourant ces troubles de l'alimentation.

Weed Man®

NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

Tél.: 418-259-7700
1-800-463-4877

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0



Saint-François (B.P. Morignau)
Montmagny, Québec
G0R 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

Sauce crémeuse à l'érable pour crudités

- 1 tasse d'huile de tournesol sans cholestérol
- 1/2 tasse de sirop d'érable
- 1 tasse de ketchup aux tomates Heinz
- 1 grosse branche de céleri avec feuilles
- 1 oignon moyen
- 1 gousse d'ail
- 1 c. à thé de moutarde préparée
- 1 c. à thé de persil
- 2 c. à table de jus de citron
- 2 c. à table de relish sucrée

Mélangez tous les ingrédients. Passez dans un robot culinaire jusqu'à homogénéité.

Servez avec des légumes de votre choix.

Cette trempette est excellente, bonne dégustation.

Jambon de Pâques

- 4 tasses d'eau froide
- 4 tasse de jus de pommes
- 2 carottes en morceaux
- 4 oignons en quartiers
- 1 gousse d'ail finement haché
- 4 branches de céleri en morceaux
- 1 c. à table de moutarde préparée
- 1/2 tasse de sirop d'érable
- 1 jambon de 5 livres désossé, non cuit
- marmelade à l'orange
- tranches d'ananas
- cerises au marasquin
- clous de girofle
- persil frais haché

Dans une grande casserole, combinez les huit premiers ingrédients; amenez à ébullition. Couvrir. À feu doux, faites mijoter 30 minutes. Dans la casserole, déposez le jambon. Couvrir, faites mijoter entre 50 minutes et une heure. Retirez du feu, laissez tiédir le jambon dans son jus de cuisson. Retirez le jambon tiède de la casserole. Enlevez la couenne, dégraissez. Préchauffez le four à 325°F. Dans une lèchefrite, déposez le jambon. Versez un peu de jus de cuisson, de façon à couvrir le fond. Badigeonnez le jambon de marmelade, garnissez-le de tranches d'ananas et de cerises, piquez-y des clous de girofle. Faites cuire au four entre 30 et 40 minutes, en arrosant de temps en temps. Retirez le jambon du four, dressez dans un grand plat de service, saupoudrez de persil haché. Servez chaud.

2

services

sous un même toit!

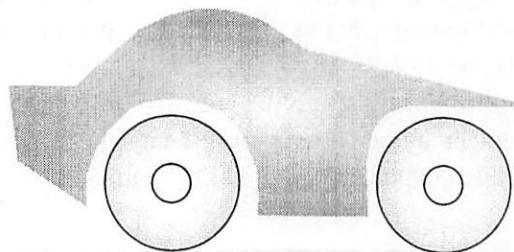
**au 145, Boul. Taché
Montmagny**



Lebeau
VITRES D'AUTOS

Vitres & Accessoires d'auto

Tél.: 418-248-8444



Centre du Pneu Ouellet

**Réparation et vente de pneus
Auto, ferme et camionnette**

Tél.: 418-248-2296

Concours de l'Ordre du mérite agricole 1997

L'EXCELLENCE EN AGRICULTURE, DANS VOTRE RÉGION

« En 1997, les regards du Québec agricole vont se tourner vers votre région, parce que c'est en partie chez vous que seront choisies les entreprises lauréates du concours de l'Ordre du mérite agricole ». C'est en ces termes que le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Vézina, a lancé la 108^e édition de ce concours destiné à reconnaître le mérite et le haut degré de savoir-faire des producteurs et productrices agricoles du Québec.

Lors d'une cérémonie tenue à Québec en présence de représentants et de représentantes du milieu agricole, M. Vézina a souligné que le dynamisme et les performances de l'industrie agroalimentaire québécoise sont tributaires de la haute compétence et de l'efficacité de nos entreprises agricoles et de ceux et celles qui les exploitent quotidiennement avec détermination, persévérance et un souci constant du progrès et de l'efficacité.

Accompagné de représentants de la Coopérative fédérée de Québec et du Groupe Promutuel, partenaires du MAPAQ

pour les activités de promotion du concours, ainsi que ceux de la Régie des assurances agricoles du Québec, commanditaire de l'événement, le sous-ministre a aussi rappelé que si le concours de l'Ordre du mérite agricole est demeuré populaire dans le milieu, c'est parce qu'il a toujours été une source de fierté et de motivation pour les lauréats et lauréates et une source d'inspiration pour leur milieu et l'ensemble des régions.

Cette année, le concours se tiendra dans un territoire qui regroupe les deux régions agricoles de Québec et de Chaudière-Appalaches, incluant la MRC Le Granit, et qui compte quelque 8 000 exploitations agricoles, dont 53 % vendent pour plus de 50 000 \$ de produits agricoles. Dans l'ensemble du territoire visé par le concours, l'agriculture compte pour 22 % de l'activité régionale en termes de valeur ajoutée et procure quelque 16 400 emplois, soit 27 % du total bio-alimentaire régional. Enfin, rappelons que le territoire de l'actuelle région agricole de Chaudière-Appalaches et de la MRC Le Granit a déjà remporté seize médailles d'or.

Lors de la dernière édition tenue dans la région 3 du concours en 1992, la médaille d'or était décernée à la ferme Berthely inc., tandis que la première médaille d'argent était remportée par la ferme Belle-Chasse enr., deux entreprises de Honfleur.

Dans la catégorie de la médaille de bronze, c'est la ferme C.M. Gagnon inc. de Saint-Michel de Bellechasse qui méritait la première place.

Deux fêtes à caractère régional se dérouleront vers la mi-août dans la région de Québec et celle de Chaudière-Appalaches, alors que sera dévoilé le rang obtenu par chaque entreprise dans sa région agricole d'appartenance et que l'on procédera à la remise des décorations, diplômes ou attestations. On y fera également connaître les noms des entreprises finalistes en lice pour l'obtention de la médaille d'or, de la première médaille d'argent et de la première médaille de bronze. Ces médailles seront remises aux récipiendaires lors du gala annuel, qui aura lieu au Château Frontenac, à Québec, le mercredi 27 août 1997.



Invitant les entreprises agricoles à participer en grand nombre, M. Vézina a rappelé que toutes celles qui sont désireuses de le faire ont jusqu'au 1er mai pour s'inscrire et qu'elles peuvent obtenir les formulaires requis et toute la documentation pertinente dans les bureaux de renseignements agricoles. Il a enfin souhaité bonne chance aux concurrents et concurrentes de 1997 et conclu en mentionnant que participer au concours de l'Ordre du mérite agricole, c'est exprimer sa confiance envers la qualité de notre agriculture et afficher sa fierté d'appartenir à un groupe professionnel dont la contribution au bien-être de la collectivité est unique. C'est aussi affirmer son désir de toujours progresser dans la voie de l'excellence et encourager les autres à faire de même.

Source

Hélène Prévost
Direction de l'analyse et
de la coordination

Le mois d'avril est arrivé et la saison continue...

Quoi de plus beau que de se promener dans la nature, parmi les sapins enneigés, le soleil prenant de la vigueur! Ça devient très agréable d'aller dans nos sentiers. Mais, malheureusement, il n'en reste plus pour très très longtemps, alors dépêchez-vous d'en profiter.

Les activités passées furent très appréciées. Le feu de camp s'est très bien déroulé, même si la pluie nous a un peu in-

commodés, les fêtards se sont amusés malgré tout.

La prochaine activité se tiendra le **samedi 12 avril**. Il s'agit d'un méchoui suivi d'une soirée de fermeture.

Pour finir, n'oubliez pas que nous sommes là, venez vous amuser.

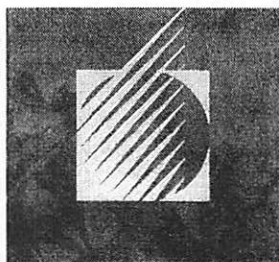
Linda Boutin
Membre
de la direction



Les pompiers volontaires remercient!

Les pompiers volontaires du Service des Incendies de Saint-François remercient chaleureusement tous les gens qui sont venus déjeuner avec nous lors de notre premier Déjeuner-Cognac, ainsi que les généreux commanditaires qui ont contribué à faire de cet événement un grand succès. Merci!

Sylvain Lamonde



LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

- Les spécialistes en marketing
- Parrainage d'entreprises
- Aide à la direction lors d'acquisition d'entreprises
- Experts-conseils auprès de la haute direction

2, rue Boivin, Saint-François, Qc GOR 3A0
Tél.: 418-259-2616

«BIBLIOMYSTERE»

Quel crime les bénévoles de la Bibliothèque Du Rocher s'apprêtent-ils à commettre au cours du mois d'avril? Serait-il bon de prévenir tout incident en dépêchant sur les lieux l'inspecteur Maigret ou le célèbre Hercule Poirot? S'ils étaient de vrais criminels, les bénévoles ne publieraient pas ce message dans le journal communautaire afin de n'éveiller aucun soupçon. Ainsi, vous pouvez vous rendre à votre bibliothèque sans inquiétude dans le but de relever tous les détails fournis à l'occasion de l'exposition sur le roman policier. En effet, des volumes représentatifs de ce genre littéraire seront retirés des rayons et placés bien en vue dans le local. Vous pourrez alors emprunter ces livres qui vous feront découvrir le roman policier ou qui vous feront connaître de nouveaux auteurs. Alors, ayez les sens bien aiguisés afin de noter tous les indices sur la mystérieuse exposition d'avril.

Nathalie Bacon, responsable de l'aide à l'utilisateur

CONCOURS LE CORRIGÉ

Tout comme l'année dernière, le concours «LE CORRIGÉ» revient à notre bibliothèque. Il se tient jusqu'au 30 avril 1997. Pour y participer, vous devrez vous présenter aux heures d'ouverture de la bibliothèque et découvrir le plus de fautes possible dans le texte qui vous sera remis sur place. Tous les textes seront admissibles au tirage local, qui aura lieu le dimanche 18 mai 97. **Les prix à gagner:** trois bandes dessinées dans la catégorie jeune et un dictionnaire dans la catégorie adulte. Et pour ceux qui se qualifieront pour le tirage régional, le gagnant sera proclamé le 24 mai prochain et se méritera un magnifique prix. Tous les renseignements, comprenant la liste des prix du tirage régional, sont disponibles à la Bibliothèque Du Rocher. Participez en grand nombre!

Isabelle Collin, responsable du concours

HEURE DU CONTE — CRÉATION D'UNE HISTOIRE

Ces deux activités, «Heure du conte» et «Création d'une histoire», se tiendront le samedi 12 avril prochain à 10 heures. Viens fêter Pâques avec nous!

Isabelle Collin et son équipe

LES PEINTURES PRATT & LAMBERT

VOUS AVEZ DU GOÛT™

du 7 mars au 1er mai 1997



* Concours du fabricant

Vous avez droit à une remise postale de 5\$ pour chaque gallon de peinture Accolade et de 3\$ pour chaque gallon de peinture Vapex ou Aqua acheté entre le 7 mars 1997 et le 1er mai 1997. Les remises postales et les bons d'achat sont faciles à obtenir.

	Remise	Votre prix
ACCOLADE		
36 ⁵⁵	- 5*	31 ⁵⁵
VAPEX		
30 ⁴⁹	- 3*	27 ⁴⁹
AQUA SATIN		
38 ⁵⁶	- 3*	35 ⁵⁶

Pour ces deux offres, encerclez les renseignements relatifs aux produits Accolade, Vapex et Aqua sur le reçu de caisse original, et joindre le code UPC original de chaque contenant. Voyez tous les détails chez:

Tapis Montmagny

«De tout pour habiller murs et planchers»

391, boul. Taché Est, Montmagny
En face de l'école St-Pie-X

248-7840

LIVRES NOUVEAUX

Ils sont arrivés plus vite que le printemps!!!

De Lillian Glass,

Ces gens qui nous empoisonnent l'existence

De Luc Guimond,

Olivier Guimond, mon père, mon héros

De Michel Tremblay,

Quarante-quatre minutes quarante-quatre secondes

Si vous voulez profiter immédiatement de ces livres, \$1.00 vous sera demandé au comptoir de prêt. Par contre, dans quelques mois, ces volumes seront intégrés à notre collection locale et disponibles sans frais pour les abonnés ... plus patients!

Tiré du *DICTIONNAIRE DES MOTS TORDUS* de la collection Folio cadet bleu de Gallimard:

VIS: Le petit de l'homme est nommé vis. On dit: tel père, tel vis.

Pour empêcher de sortir leur enfant insupportable, les parents serrent la vis.

Pour les communications, Renée Legault

GUIDE POUR FAVORISER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, et le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, annoncent la parution d'un guide qui a pour objectif de favoriser la gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Ce document, intitulé «PLANIFIER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER -UNE DÉ-MARCHE», s'adresse notamment aux associations de chasseurs et de pêcheurs, aux industriels forestiers, aux gestionnaires de territoires fauniques ainsi qu'aux intervenants régionaux tant du secteur public que privé, telles les municipalités régionales de comtés (MRC).

Avec la publication de ce guide, les deux ministères veulent mettre à la disposition des utilisateurs un outil permettant de solutionner les problèmes auxquels ils seront confrontés, d'évaluer les choix qui s'offrent à eux et de prendre plus facilement les déci-

sions qui s'imposent. Un deuxième document, à venir ultérieurement, sera consacré à des méthodes d'analyse, développées pour les ressources fauniques et forestières, les paysages, ainsi qu'à des méthodes d'analyse économique.

SOURCE: Ministère des Ressources naturelles

Partie de sucre du Club de l'âge d'or

Partie de sucre du Club de l'âge d'or à l'Érablière Brie, au Cap-St-Ignace, avec dîner, le mercredi 9 avril. Coût: 6⁰⁰\$ pour les membres, 11²⁵\$ pour les non-membres qui voudront se joindre à nous. S'il vous plaît, réservez avant le dimanche 6 avril.

Tél.: 259-7871 ou 259-7672

Dîner du Club de l'âge d'or, le mercredi 23 avril, à midi, au local du Club. Coût: 5,00\$. S'il vous plaît, réservez.

Tél.: 259-7871

Vente et adm.: 418-259-7721
Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022
Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0

Un 70^e anniversaire, ça se fête

En mai 1997, le Cercle de Fermières célébrera ses 70 ans d'existence. Si nous en sommes rendues à fêter le 70^e anniversaire de notre association, c'est que nos pionnières ont posé des bases solides et, qu'au fil des ans, d'autres, par leur engagement bénévole, ont consolidé ces fondations.

C'est par un brunch, le 4 mai prochain, que nous rendrons hommage à toutes ces femmes de chez nous.



Message des Fermières

Réunion mensuelle des membres du Cercle de Fermières ce mercredi, le 2 avril, à 20 heures, au local habituel.

Thème:

Les produits de l'érable à votre choix

☛ Échange de recettes à l'érable.

Suggestions pour l'utilisation de vos restes de jambon de Pâques.

J'expérimente une recette tirée de «Qu'est-ce qu'on mange?», publié par le Cercle de Fermières du Québec. J'apporte le plat ou je donne mes commentaires.

Travaux:

Créations de bricolage à votre choix.

Invité:

Une personne qui saura vous intéresser sur un sujet très important.

La présence de chacune de vous est toujours bien appréciée, nous vous attendons en grand nombre.

Bienvenue à toutes.

Pensée du mois

«Sois donc réaliste! Certaines choses dans la vie ne pourront pas changer! Occupe-toi surtout de celles qui peuvent l'être!»

Les Fermières

La direction du Cercle de Fermières

Faites un choix éclairé!

Visitez chaque pièce de votre maison comme si vous y étiez réellement avant sa construction

LARRISE
MAISONS 4 DIMENSION

MONTMAGNY 240, Des Ateliers 248-0401	QUÉBEC 2540, Boul. Hamel 683-3343	RIMOUSKI 231, Des Sorbiers 724-7726	CHICOUTIMI Place du Royaume 543-1212
--	---	---	--

Voyage Montréal

Mercredi, 4 juin 1997

Une journée dans la métropole, ça vous intéresse?

Alors, joignez-vous au groupe et visitez le Centre Molson (là où évolue l'équipe de hockey Canadiens de Montréal), le Jardin botanique & l'Insectarium ainsi que le Biodôme. Terminez votre journée par l'ascension du mât du Stade olympique.

Dîner, souper et guide accompagnateur inclus.

89\$/personne

* Il y aura un voyage dans les Maritimes en août.

POUR INFORMATION ET RÉSERVATION, contactez Mme Yvette Lamonde au 259-7849.

Ironie d'une dette

Qu'est-ce qu'on s'y acharne, à cette dette nationale et à ce déficit; à tous ces chiffres qui marchent aux abords des secondes d'un pas toujours plus rapide, comme si le futur semblait de plus en plus empressé de rejoindre un passé de plus en plus fuyant.

On jette son ressentiment et sa rancoeur sur un gouvernement provincial qui réfère les contribuables à ce qu'il entrevoit comme la source même, la cause de ces maux financiers : le gouvernement fédéral. Ce dernier explique lui-même les problèmes en fonction d'une mauvaise gestion provinciale. Mais la question ne se résout malheureusement pas à trouver la cause profonde du phénomène d'endettement dans la gestion gouvernementale (bien qu'elle y soit solidement ancrée) mais bien dans des comportements, des habitudes (tout en me refusant à espérer le retour à une économie autosuffisante telle qu'elle se présentait sous la figure des États-Unis de ce début de siècle; principalement parce que j'en connais (imagine) la difficulté, ou encore l'impossibilité). Je vous propose ici une ironie (ironie d'autant plus marquante qu'elle repose sur l'oubli inhérent à l'habitude); celle de nous tous qui ne voyons pas au-delà de nos préjugés et de nos préconceptions (et Dieu seul sait à quel point elles sont nombreuses).

Imaginez un grand monsieur

(dénommé monsieur Z) qui, entière et libre volition, décide, en toute bonne foi, de contribuer à résorber l'endettement à sa manière: en grognant sur une feuille (ce que vous et moi faisons de toute manière par le droit de vote: ce qu'on appelle à tort "implication politique").

En revenant à la maison, notre homme se demande ce que peut bien représenter Ottawa, cette ville élue capitale canadienne. Ottawa est-elle représentative du Canada? Centre agricole? Non. Centre financier alors? Non. Centre industriel? Non. Centre économique? Non, (bien que la

compagnie Corel, une des plus importantes compagnies de logiciels au monde, y ait élu domicile.) Ottawa, se répète notre ami, est cette ville qui ne possède que peu de contacts avec la réalité socio-politico-économique canadienne. Pour reprendre une expression connue, Ottawa fait partie du Canada mais Ottawa, au sens figuré, ne contient pas le Canada, n'en est pas représentative. Monsieur Z, convaincu que cet éloignement de la capitale canadienne du Canada même est la source d'une abominable gestion, se promet bien que dès son arrivée



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice

AVIS

PROPOSITIONS DE MISE EN CANDIDATURE POUR LE PRIX DE LA JUSTICE DU QUÉBEC 1997

Le ministère de la Justice invite la population à lui soumettre des propositions de mise en candidature pour le prix de la Justice du Québec 1997.

Le prix de la Justice a pour but de rendre hommage à une personne qui, par son engagement ou sa carrière, a contribué de façon exceptionnelle à promouvoir les valeurs fondamentales de justice que sont l'universalité, l'accessibilité et la qualité.

Critères d'admissibilité

- le prix de la Justice peut seulement être décerné à une personne et non à un groupe de personnes;
- les activités de la personne proposée doivent avoir eu lieu au Québec;
- le prix ne peut être attribué plus d'une fois à une même personne.

Procédure

Tout organisme ou toute personne qui désire proposer une ou plusieurs candidatures doit faire parvenir au Secrétariat du prix de la Justice un document qui décrit brièvement la carrière ou la réalisation particulière de la personne proposée et qui justifierait que le prix de la Justice lui soit décerné. Ce document doit être signé par trois personnes bien informées des faits relatés et par la personne proposée.

Déai d'inscription

Les propositions doivent parvenir au Secrétariat du prix de la Justice avant 16 heures le 2 mai 1997 à l'adresse suivante :

Secrétariat du prix de la Justice
Bureau du sous-ministre
Ministère de la Justice du Québec
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Informations: (418) 643-4090

Québec



à la maison, il rédigera une lettre adressée au premier ministre du Canada.

Sur le chemin du retour à la maison, monsieur Z roule tout doucement. Les paiements qui demeurent sur sa *Prélude* de Honda lui rappellent qu'il doit être prudent. Ainsi, pour que le temps ne se retarde pas sur un ennui, il écoute de nouveau la trame sonore de *Ludwig Van B.*, qui lui rappelle à quel point il apprécia le film, lui qui déteste tant, de toute manière, les films canadiens qu'il considère trop lourds et sans action.

Monsieur Z stationne son véhicule japonais à côté de la *Tercel* de sa femme. Comble de malheur, l'eau des dernières pluies refuse de se laisser mourir sous le sol et laisse donc plusieurs centimètres de barricades à pieds secs. Comment fera-t-il donc pour ne pas tremper ses beaux souliers italiens?

En embrassant sa femme, tout en tempêtant contre ses pieds mouillés, celle-ci lui rappelle à quel point elle apprécie l'odeur de

"One" de *Calvin Klein*, lorsque le contenu repose plus dans le flacon sur la commode que sur son veston.

Dès lors, monsieur Z prend sa plume *made in Taiwan*, son papier de haute qualité *made in Corea* et une *Budweiser*. Il s'assied à son bureau importé d'Angleterre, dont il est si fier, allume sa lampe *made in Japan* ("Madein" doit être une si belle province canadienne pour fabriquer tant de belles choses. En y pensant, il se promet d'y aller et de visiter ces villes que sont *Japan*, *Taiwan* et *Corea*... Il se dit que ce doit être des villes amérindiennes et se questionne sur leur signification lorsque traduites de l'algonquin au français).

Finalement, il décide de dactylographier sa lettre sur son nouvel ordinateur *made in Japan* à l'aide de son magnifique logiciel de traitement de texte *Microsoft Word*.

Gentiment, sa femme lui apporte un sandwich à la *laitue de la Californie*, aux *tomates mexicaines* et au *fromage suisse*, accompagné

d'un *café colombien* qui fera passer la *bière américaine* de tout à l'heure.

"Quelle heure est-il donc?" se demande notre ami qui tape depuis bientôt deux heures. Sa montre suisse lui indique 22 heures. En se levant pour se diriger vers l'imprimante coréenne, monsieur Z se cogne le gros orteil sur sa chaise *IKEA* et, en guise de soulagement, envoie valser sur un mur une sculpture horrible rapatriée d'un voyage aux Caraïbes...

La morale de cette histoire, s'il y en a une, vous apparaît clairement. La seule maxime qu'on pourrait en tirer, c'est qu'«à force de s'époumomer à crier la bêtise des autres à tout vent, on en oublie que c'est finalement la nôtre qu'on gueule partout (et c'est vrai pour n'importe quoi)». Ainsi, j'éteins mon ordinateur *made in Japan*, ma chaîne stéréo portative américaine où j'ai laissé tourner un disque de *Jethro Tull* et m'en vais visionner le film *Shawshank redemption*.

Gary Gendron



BOULANGER DOLAN DENAULT
NOTAIRES & CONSEILLERS JURIDIQUES

M^e MARC BOULANGER
Notaire

70, rue de l'Anse, Montmagny. Québec, G5V 1G8
☎ 418-248-1414 • Téléc.: 418-248-8944

SALON KARO

4, rue Boivin
Saint-François
Montmagny
G0R 3A0



Carole Guillemette, prop.

259-7117

RECHERCHÉS

JEUNES ADULTES SANS EMPLOI

Le Carrefour Jeunesse-Emploi
de la MRC de Montmagny
est maintenant prêt à vous recevoir.

Il est là pour vous aider à réintégrer
le marché de l'emploi en collaboration
avec ses partenaires.

Qualifications requises

- ☐ Avoir de 16 à 35 ans
- ☐ Être dans une démarche de recherche d'emploi
- ☐ Vouloir créer son propre emploi ou ressentir le besoin de retourner aux études
- ☐ Rechercher à augmenter ses compétences personnelles et professionnelles pour s'insérer sur le marché du travail
- ☐ Demeurer dans l'une des municipalités suivantes: Montmagny, Berthier-sur-Mer, Île-aux-Grues, Saint-Pierre, Saint-François, Cap Saint-Ignace, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul, Sainte-Euphémie, Sainte-Lucie, Sainte-Apolline, Saint-Fabien, Saint-Just, Lac-Frontière
- ☐ Sans égard à la situation financière et au statut

Services offerts

- ★ Accueil
- ★ Information
- ★ Évaluation des besoins
- ★ Support au retour aux études
- ★ Accompagnement
- ★ Support à la recherche d'emploi
- ★ Entrepreneurship

Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny

Pour trouver sans détour...

159, rue St-Louis
Montmagny
418-248-3522

199, rue Bilodeau
Saint-Fabien-de-Panet
418-249-2235



La Maison Funéraire Laurent Normand inc.
Pierre Normand, prés. Jean Normand
T.D.L. T.D.L.

116, ave Ste-Julie, Montmagny (Québec) G5V 2M1
Tél.: 418-248-0545



Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763

Qué.: (418) 692-0659

Fax: (418) 259-7236

Mtl: (514) 848-7174

Internet: <http://www.polarwd.com>



PRODUITS TUBULAIRES ROY inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

La ruralité québécoise s'altère...

Nous nous méfions des beaux discours sur le développement local... celui des «faiseux», ces spécialistes de toutes sortes, qui croient avoir découvert la pierre philosophale du développement local. J'ai appris à me méfier des technocrates, experts de la planification stratégique, qui cherchent des problèmes à leurs solutions, plutôt que des solutions concrètes au dépeuplement démographique, économique et culturel du Québec rural. Les technocrates, trop nombreux, se perdent en analyses, études et rapports de toutes sortes. Il est peut-être temps de passer à l'action?

En terminant, il serait bon de dire que rebâtir les campagnes exige de miser sur nos forces, celles de nos concitoyens et celles de nos communautés locales. Le développement local est avant tout un geste humain et communautaire qui reflète nos valeurs et engendre des attitudes et des comportements de solidarité face à des problèmes communs. C'est l'entrepreneurship appliqué à la cause collective plutôt qu'individuelle. C'est

l'accroissement du bien-être collectif qui prime sur le profit personnel. C'est la mise en valeur de toutes les ressources et les potentialités d'un milieu en n'oubliant surtout pas les ressources humaines, matière première et but ultime de tout développement.

Enfin, plus concrètement, il faut trouver des promoteurs prêts à prendre certains risques personnels pour initier des projets de développement qui profiteront à l'ensemble d'une communauté. Malheureusement, dans plusieurs régions du

Québec, d'excellents projets demeurent sur papier faute de promoteurs, quand ce n'est pas diverses contraintes illogiques, parfois immorales, provenant d'organismes publics ou parapublics qui bloquent les projets. Donc, au-delà de tous les beaux principes et de toutes les bonnes volontés, subsistent souvent des contraintes qui mettent à rude épreuve la créativité et la solidarité locale.

Jean-Yves Gosselin

Ouvrons
les yeux



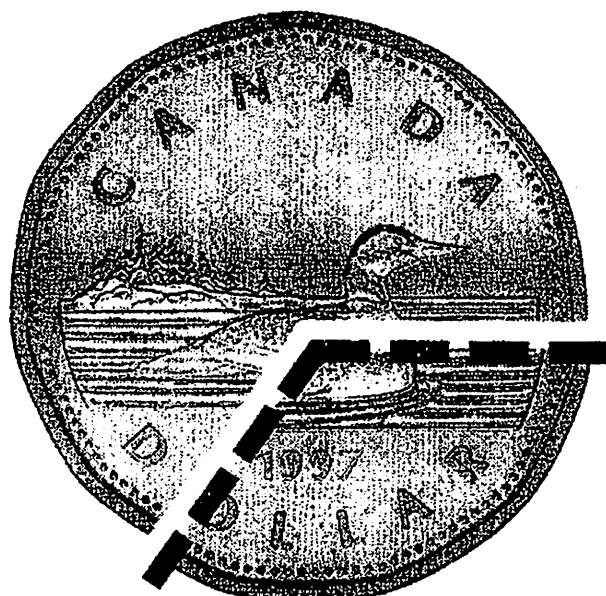
MOULÉES — QUINCAILLERIE — MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) G0R 3A0
TÉL.: 418-259-7715
FAX: 418-259-7717



23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) G0R1E0
TÉL.: 418-259-7718
FAX: 418-259-7719

25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) G0R 1W0
TÉL.: 418-884-2802
FAX: 418-884-2803



La solidarité et l'équité canadiennes, ça compte !

PRINCIPAUX TRANSFERTS FÉDÉRAUX AU QUÉBEC		
	% POPULATION	% TRANSFERTS
1990-1991	25	30
1991-1992	25	30
1992-1993	25	30
1993-1994	25	31
1994-1995	25	30
1995-1996	25	31
1996-1997	25	31
1997-1998	25	31

C'est au nom de la **solidarité** que le gouvernement du Canada verse des transferts à toutes les provinces pour des services sociaux et en matière de santé.

C'est au nom de l'**équité** que le gouvernement du Canada verse des transferts additionnels aux provinces moins nanties.

Le Québec reçoit plus de **10 milliards \$** en transferts fédéraux, soit plus que toute autre province.

Qui dit que le Québec ne reçoit pas sa juste part ?

Canada

CONCOURS DE L'ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE 1997 DU MAPAQ

REMISE DE MENTIONS

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) décernera deux mentions spéciales à l'occasion du concours de l'Ordre du mérite agricole 1997. Une première mention ira à des parents ayant accompli des efforts particuliers pour favoriser la formation agricole de leurs enfants. La seconde récompensera des parents qui ont, concrètement, appuyé et incité leur fille à assurer la relève de l'entreprise familiale.

Mention «FORMATION»

Depuis plusieurs années, le ministère consacre des efforts importants pour augmenter la qualification

professionnelle de la relève agricole établie et surtout en voie d'établissement. Cependant, l'influence de la famille auprès des jeunes demeure déterminante. C'est pourquoi le MAPAQ désire souligner, par cette mention, l'intérêt et les efforts soutenus d'une famille, afin que sa relève reçoive une formation agricole, de niveau collégial de préférence.

Mention «RELÈVE AGRICOLE FÉMININE»

Présentement, la relève agricole au Québec est encore presque exclusivement masculine. En effet, seulement 140 filles, comparativement à 1 392 garçons, ont été identifiées par leurs parents pour s'établir dans l'entreprise agricole d'ici l'an 2000.

Le rôle joué par les parents auprès de leur fille est majeur. C'est donc pour accentuer ses efforts de sensibilisation du milieu agricole que le ministère remettra une mention spéciale à un couple qui, par des gestes concrets, a favorisé sa relève agricole féminine.

Les finalistes pour les mentions spéciales seront connus lors des fêtes régionales qui se tiendront dans les régions de Québec et de Chaudière-

Appalaches, en plus de la MRC Le Granit. Les noms des gagnants seront dévoilés lors du gala annuel, le 27 août prochain, au Château Frontenac à Québec.

SOURCE

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec



BOUCHERIE
Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) **259-7783**

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

**SERVICE DE BULLDOZER
ET PELLE HYDRAULIQUE**

AIMÉ PROULX



660, rang Milieu
Saint-Pierre
Montmagny (Québec)
Tél.: **418-248-3310**



259-7151

DÉPANNEUR
ULTRA

On dirait que ça commence à fondre!

Que le printemps est enfin arrivé!

On va enfin redécouvrir le plaisir de manger un **revêlo** un **mr. freeze** sur le trottoir ou, encore, prendre une **slush** au dépanneur.

Car elle est de retour après quelques années d'absence...

➡ À la suite des suggestions de nos clients, nous avons augmenté le nombre de produits pouvant vous satisfaire.

À titre d'exemples, vous pouvez maintenant trouver au dépanneur **ULTRA** :

- des pâtés à la viande,
- au saumon,
- au poulet;
- des pogos,
- de la fondue parmesan;
- du steak haché,
- des légumes congelés;
- de la pâte à tarte,
- à egg roll

Également, vous pourrez maintenant y trouver de la nourriture pour les oiseaux et des gâteries pour vos chiens et chats, dans une nouvelle section aménagée à cet effet.

De plus, en avril, nous réaménagerons des sections afin de mieux répondre à vos besoins d'articles ménagers ou d'articles de cuisine.

Avec le printemps, c'est le temps de penser à la pêche avec le permis de pêche disponible au dépanneur.

C'est si facile!

333, Chemin St-François Ouest

75 MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ÉTABLISSENT LEUR CARTE ÉLECTORALE

Soixante-quinze municipalités doivent, d'ici le 1er juin 1997, établir leur carte électorale municipale en vue des élections générales qui s'y tiendront à l'automne 1998.

Ce sont les conseils de chaque municipalité qui ont la responsabilité de la division de leur territoire en districts électoraux. Ils sont toutefois tenus de soumettre aux électeurs, par avis public, le projet de règlement divisant la municipalité en districts de même que le règlement. L'ensemble de cette opéra-

tion doit être effectué pendant la période s'échelonnant entre le 1er janvier et le 1er juin 1997.

Par ailleurs, les électeurs ont la possibilité d'intervenir dans l'établissement de leur carte électorale municipale et ce, dès l'adoption par le conseil municipal du projet de règlement concernant la division en districts. En effet, ceux qui ne sont pas d'accord avec la division proposée par leur conseil municipal font part de leur opposition par écrit au greffier ou secrétaire-trésorier de leur municipalité. Si le nombre d'oppositions reçues le justifie, le Conseil devra dès lors tenir une séance publique afin d'entendre les personnes intéressées par cette question.

Par la suite, le conseil de la municipalité devra proposer, par règlement, une nouvelle division. Advenant le cas où les électeurs ne seraient pas d'accord avec cette nouvelle proposition, ils devront faire connaître leur opposition par écrit, cette fois, à la Commission de la représentation électorale. Si le nombre d'oppositions reçues le justifie, la Commission tiendra à son tour une séance publique.

Toute personne intéressée par la division du territoire de sa municipalité en districts électoraux peut obtenir des renseignements en s'adressant à sa municipalité ou en communiquant, sans frais, avec la Commission de la représentation électorale, au 1 800 461-0422.

SOURCE

Directeur général des élections

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

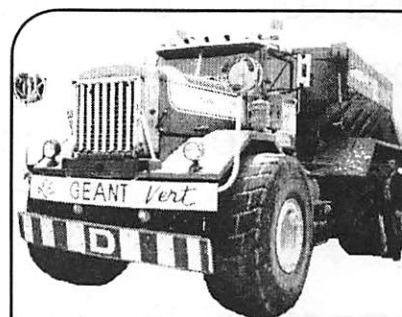
*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, du tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre.*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

pandage de pierres à
chaux agricoles

418-243-3408

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS, ÊTES-VOUS ASSURÉS PAR LA CSST?

La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) administre le régime d'assurance public qui protège plus de 2 millions de travailleuses et de travailleurs en cas d'accident ou de maladie reliés au travail.

Sauf quelques exceptions, toutes les personnes payées par un employeur du Québec pour exécuter un travail sont automatiquement assurées. Elles n'ont pas à s'inscrire à la CSST pour être protégées. Cette assurance est entièrement payée par les employeurs québécois.

Pour savoir si vous êtes couverts par ce régime d'assurance et connaître vos droits et obligations en matière de santé et de sécurité au travail, téléphonez au bureau de la CSST de votre région.

Son personnel est là pour vous aider.

CSST

PROBLÈME NO 53

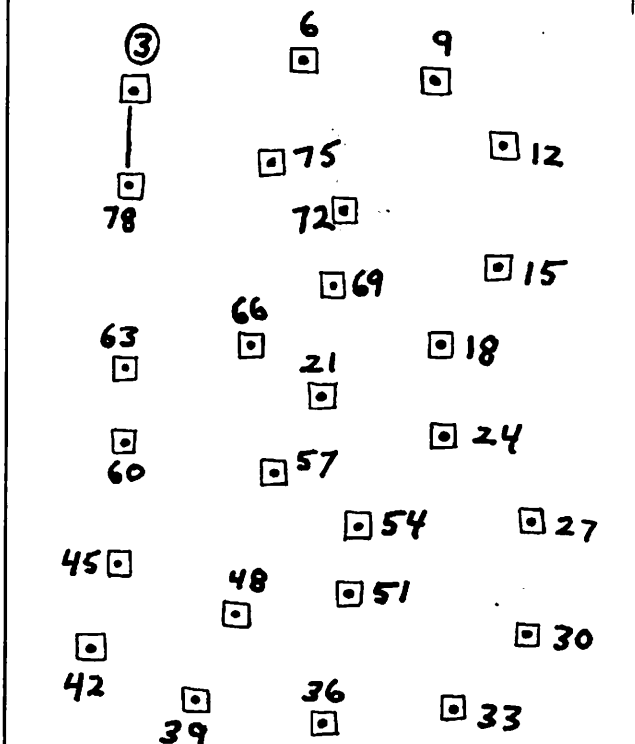
MINI
DÉTENTE

Mot de 6 lettres
LA GRIPPE

A	frêle	médecin	remis
aspirine	G	miné	renifle
C	gémir	mouche	rhume
coryza	géné	N	S
crache	grave	narine	sinus
crise	grippe	P	sirop
croix	I	paix	soins
E	inertie	pâleur	T
enchifrené	influenza	passé	toux
éternue	M	pilule	
F	maladie	purger	
fièvre	malaises	R	

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	N	R	E	M	I	S	M	O	U	C	H	E
2	A	E	G	F	A	A	A	I	X	I	L	E
3	R	E	V	R	L	L	Z	I	N	U	N	E
4	I	B	S	A	I	C	A	Y	L	E	O	I
5	N	N	D	S	R	P	S	I	R	O	P	T
6	E	I	F	A	A	G	P	F	S	O	G	R
7	E	T	C	L	E	P	I	E	U	E	C	E
8	L	H	E	M	U	H	R	X	N	R	S	N
9	E	U	I	R	C	E	I	E	I	V	O	I
10	R	R	G	N	N	O	N	S	S	E	I	F
11	F	E	E	L	R	U	E	Z	E	I	N	L
12	R	N	I	C	E	D	E	M	A	F	S	E

RELIE LES POINTS
COMPTE PAR TROIS



Solutions à la page 25

COMBIEN ?

LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ESSAYEZ DE DIRE COMBIEN DE CASES ONT DÙ ÊTRE RETIRÉES DE LA GRILLE POUR FAIRE PLACE À CE RONDELET PERSONNAGE.



CATEGORIES

MOTS MELANGES

INDICES

	NETTOYAGE	
1- YBEERLDA		DEBARRASSER
	MEDICAMENT	
2- YCLLEOR		YEUX
	LUNE	
3- GHLREEENPSAIO		DESCRIPTION
	MILITAIRE	
4- MTRGEEIN		UNITE
	PLANTE	
5- VMPEEERRI		PRE
	RECIT	
6- BAALPORE		EVANGILE
	EGLISE	
7- PTTMOOEEIIRL		DIGNITAIRE
	MAMMIFERE	
8- NNLTMAIA		HERBIVORE
	TITRE	
9- RRCPMTEEIIA		SOVERAINE
	CARACTERE	
10- LLGDAAIR		ENTRAIN

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0



**LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHERÉ**

Entrepreneur général
Rénovation • Construction
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer, Qc
G0R 1E0

Tél.: 418-259-2628

RESTAURANT L'ARRÊT stop

Autoroute 20, Sortie 364
Berthier-sur-Mer/Saint-François

Tél.: 418-259-7704

- RÉUNION DE GROUPE
- COMMANDE POUR EMPORTER



HEURES D'OUVERTURE

Dimanche au jeudi

6h à 23h

Vendredi et samedi

6h à 2h



Tél.: 248-2554

Rés.: 259-2526

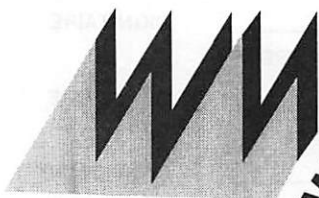
MARTIN PARÉ ENR.

Atelier de soudure générale

Arc électrique — Gaz — Aluminium
Vente de métal

389 A, Boul. Taché Est, Montmagny G5V 1E3

Pierre Garant
Tél.: 418-259-2655
Fax: 418-259-2158



WEED MAN
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0

Philiass Blais & Fils enr.

EXCAVATION — TERRASSEMENT
DÉNEIGEMENT
TRANSPORT ET ÉPANDAGE

Terre-noire — Terre à jardin
Terre à pelouse — Sable
Garvier — Remplissage
Tuff — Concassé



- Vente et installation de fosse septique et champ d'épuration
- Installateur autorisé système (traitement des eaux usées)



Jacques Blais
Tél.: 418-259-7841

218, Chemin de la Rivière-du-Sud
Saint-François, (Québec) G0R 3A0

MODIFICATIONS APPORTÉES AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) tient à informer la population que, depuis le 23 décembre 1996, des modifications ont été apportées au Code de la sécurité routière dans le cadre de l'adoption du projet de loi 12. Les plus importantes concernent la vérification des pièces officielles, les amendes et les équipements de sécurité de certains véhicules routiers.

Vérification des pièces officielles

Les agents de la paix peuvent maintenant vérifier le permis de conduire, le certificat d'immatriculation et le certificat d'assurance d'un conducteur d'un véhicule routier sur les chemins privés ouverts à la circulation publique des véhicules ainsi que sur les terrains de centres commerciaux et autres terrains où le public est autorisé à circuler, en plus de les vérifier sur les chemins publics. La personne qui a la garde ou le contrôle du véhicule est également concernée par cette mesure.

Amendes

Les amendes reliées à certaines infractions ont été révisées de façon à favoriser une meilleure application du Code de la sécurité routière. Il s'agit notamment de l'amende pour avoir stationné dans un espace réservé aux personnes handicapées (100 \$ à 200 \$ au lieu de 30 \$ à 60 \$) et de l'amende pour la mise en circulation d'un véhicule non immatriculé (300 \$ à 600 \$ au lieu de 200 \$ à 300 \$).

Équipements de sécurité

En guise d'amélioration du bilan routier, le Code de la sécurité routière prévoit notamment deux mesures touchant les équipements de sécurité. Une a trait à la bicyclette et l'autre au casque protecteur exigé pour la conduite d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur.

Il est maintenant interdit aux marchands de vendre, de louer ou de mettre à la disposition d'une personne une bicyclette dépourvue de réflecteurs prévus au Code, soit à l'avant et à l'arrière, sur les pédales et sur les rayons des roues avant et arrière. De plus, il est interdit de faire le commerce de casques protecteurs ne correspondant pas aux normes réglementaires.

La Société de l'assurance automobile du Québec prévoit sensibiliser la population aux différentes modifications apportées au Code de la sécurité routière au fur et à mesure de leur entrée en vigueur au cours de l'année 1997.

SOURCE

Société de l'assurance automobile du Québec

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789

Ligne directe: 1-800-463-8744



64, Morigeau
Saint-François
G0R 2G0

259-7741

MARCHÉ MORIGEAU ENR.

André Blais & France Marois

Propriétaires

ÉPICIER LICENCIÉ

Voilà, le printemps est arrivé!

P
o
u
r
m
i
e
u
x
v
o
u
s
s
e
r
v
i
r

Vous commencez votre grand ménage?

Nous vous offrons le service de laveuse à tapis.

**Location à la journée ou
à la demi-journée**

De même, vous voulez faire nettoyer
votre linge d'hiver?

Nous vous offrons le service de nettoyeur,
dépositaire de Nettoyeur Fournier.

**Nous ramassons le mercredi et
livrons le vendredi**

Venez voir notre vaste gamme de cassettes vidéo

Cassette régulière
seulement
300\$ taxes incluses

**Après dix locations
vous en obtenez une gratuite.**



Maintenant dépositaire autorisé

Nous remplissons
vos extincteurs

Réponses aux Jeux de L'Écho

Mot mystère n° 53

Faible

Combien?

48

Mots mélangés

1- DÉBLAYER

2- COLLYRE

3- SÉLÉNOGRAPHIE

4- RÉGIMENT

5- PRIMEVÈRE

6- PARABOLE

7- MÉTROPOLITE

8- LAMANTIN

9- IMPÉRATRICE

10- GAILLARD

ANCIEN AQUEDUC DANS LES CÔTES DES PRAIRIES

Réalisation de la
Compagnie de
l'Aqueduc de St-Pierre

Avis de recherche

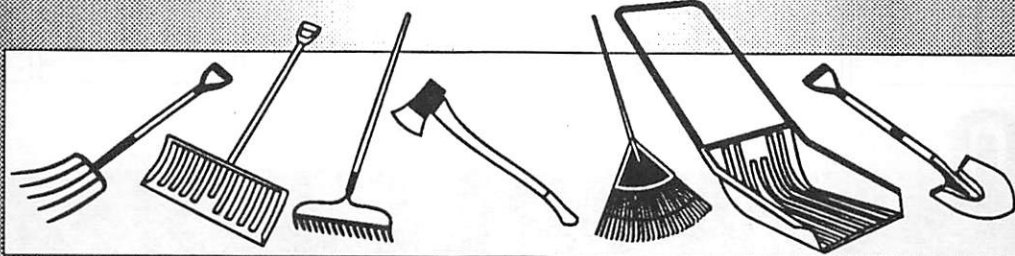
Vous y avez travaillé, vous y êtes allé pour admirer la nature, vous en avez conservé des photos montrant le barrage, la passerelle enjambant les deux rives, la prise d'eau en bas de la première chute. Contactez-moi. Mon but: raconter l'histoire d'un des premiers aqueducs de la région.

Jacques Boulet, président
La Société de Conservation du Patrimoine
de Saint-François,
123 chemin de la Rivière-du-Sud,
Saint-François, GOR 3AO.
Tél.: (418) 259-7805.



*Un journal local, un atout
pour les résidents de
St-François*

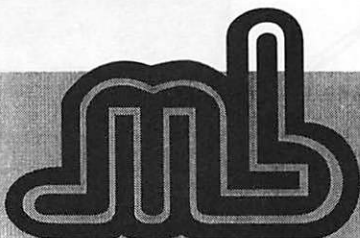
*Nous souhaitons franc succès
aux organisateurs.*



AU FIL DES JOURS

Chez BARNABÉ c'est le MOIS DU SALON

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Poisson d'avril	2 Réunion Cercle de Fermières	3	4	5
6	7 Séance régulière du Conseil	8	9	10	11	12 • Party de L'Écho • Heure du conte • Création d'une histoire
13 Tombée de L'Écho	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26 Soirée dansante aux Loisirs
27	28	29	30			



MEUBLES
BARNABÉ
ST-VALLIER

341, Boul. Saint-Vallier,
SAINT-VALLIER

418-884-2831
1-800-556-3559

SUZANNE VÉZINA / MICHEL VERRET, PROPRIÉTAIRES

CHRONIQUE DU MAIRE

Eh bien oui, le maire a reçu son compte de taxes comme tout contribuable, et je vous prie de me croire, je ne l'ai pas trouvé plus drôle que vous. Après ma première réaction, la curiosité m'a poussé à revoir des vieux documents, afin d'analyser les principales causes de cette situation qui nous oblige à nous questionner sur nos décisions passées et futures, dans le but de mieux comprendre l'ensemble des faits qui viennent influencer notre compte de taxes municipales. J'ai cru que vous aussi aimeriez comparer les chiffres, afin de tirer vos propres conclusions.

Pour le besoin de la comparaison, j'ai pris les chiffres à dix ans d'intervalle. Les pourcentages (%) vous indiquent la part payée à chaque poste dans les revenus ainsi que le coût de chaque principal poste de dépenses. J'ai essayé de condenser afin de rendre la lecture plus simple. Les chiffres ci-dessous n'ont pas de rigueur comptable, ils ont été arrondis à un nombre près, ainsi que le pourcentage.

Les transferts gouvernementaux qui représentaient 61,35% du budget en 1978 sont réduits à 11,6% pour 1997.

Les nouvelles responsabilités des 5 dernières années, en voirie et en police représentent 32% de votre budget de 1997.

Le gouvernement du Québec évalue notre effort fiscale en comparaison avec les autres municipalités, c'est une des bases qui fait que la subvention à l'entretien des routes diminue plus rapidement chez nous que dans certaines municipalités.

En dernière minute, nous venons d'apprendre que la subvention à laquelle nous étions éligible pour la rénovation de l'édifice des loisirs, ne nous sera pas versée, pour la bonne raison que la Municipalité n'a pas assez dépensé en 1996, seule la partie dépassant 126 000 \$ était éligible.

La vraie question est la suivante: **DEVONS-NOUS COUPER NOS SERVICES DE BASE POUR PERMETTRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SE SERVIR DE LA TAXE FONCIÈRE POUR COLLECTER DES IMPÔTS...DEVONS-NOUS ÉCONOMISER AU POINT DE NE PLUS ÊTRE ÉLIGIBLE AUX PROGRAMMES SUBVENTIONNABLES...OU DEVONS-NOUS CONTINUER DE DÉVELOPPER À UN RYTHME MODÉRÉ, EN MAINTENANT UN SERVICE DE LA DETTE SOUS LE SEUIL DE 20%???**

	1978	%	1988	%	1997	%
REVENUS	599 000 \$	100,00	626 000 \$	100,00	1 106 000 \$	100,00
TAXES FONCIERES	56 000	9,35	315 000	50,00	747 000	67,00
TAXES TELE. ELEC.	38 000	6,35	53 000	8,50	51 000	4,60
SERVICES ECLAIRAGE						
AQUE.-EGOUT VIDANGES	40 000	6,70	121 000	19,30	144 000	13,00
RETOUR TAXE VENTE	78 000	13,00	0		0	
SUBVENTIONS LOISIRS	13 000	2,00				
AQUEDUC VOIRIE EGOUT	239 000	40,00	137 000	23,00	78 000	7,00
LOCATION IMMEUBLE			29 000	4,50	33 000	3,00
REVENUS DIVERS	85 000	14,20	33 000	5,30	53 000	5,40
EMPRUNT COURT TERME	50 000	8,40				
DEPENSES						
SERVICE DETTE	330 000	55,00	129 000	20,00	122 000	11,00
ENT. AQUEDUC-EGOUT	8 000	1,30	15 000	2,50	20 000	2,00
ADM. GENERALE	17 000	2,90	116 000	18,50	201 000	18,00
SERVICE INCENDIE	5 000	1,00	13 000	2,00	41 000	3,70
CHEMIN D'HIVER	44 000	7,00	72 000	11,50	136 000	12,30
LOISIRS CULTURE	21 000	3,50	32 000	5,00	66 000	6,00
VIDANGES	7 000	1,20	30 000	5,00	36 000	3,30
MRC ROLE EVALUATION	10 000	1,60	44 000	7,00	45 000	4,00
ECLAIRAGE PUBLIC	8 000	1,30	16 000	2,50	9 000	0,08
VOIRIE MUNICIPALE ENT.	8 000	1,30	13 000	2,00	107 000	10,00
VOIRIE CONSTRUCTION	0		0		132 000	13,00
FETE 250	6 000	1,00	0		0	
URBANISME REGLEMENT.	0		4 000	0,80	32 000	3,00
FRAIS ENT. LOYER	0		17 000	3,00	14 000	1,20
IMMO. A MEME REVENUS	7 000	1,30	35 000	6,00	62 000	6,00
SURETE DU QUEBEC	0		0		98 000	9,00
REMB. COURT TERME	50 000	8,40				
DIVERS		13,20		14,20	DANS ADM.	

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 03 mars 1997, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Réjean Cloutier,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Yves Laflamme,
ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 03 février 1997 soit accepté tel que déposé.

IL EST PROPOSE par monsieur Pierre Jean,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

COMPTES A PAYER

Les Publications du Québec, mise à jour manuel de normalisation de la comptabilité	25.35
Les Loisirs St-François, contribution municipale	10,000.00
Hydro-Québec, éclairage public janvier 1997	514.73
Soc. Canadienne Postes, achat 800 timbres	410.24
Québec-Téléphone, service et interurbains bureau	418.64
service et interurbains garage	116.34
Ministre Revenu Québec, remise de février	534.98
Ministre Revenu National, remise de février	3,944.43
CARRA, remise de février	3,201.86
Roger Blais, chloration février	265.74
Régie Inter. l'Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges	125.00
	871.40

Richard Leblanc, enlèvement vidanges février	2,105.22
Yves Laflamme, remb. frais déplacement 40 km à .24	9.60
Bureautique Côte-Sud, papeterie diverse	39.72
Formules d'Affaires CCL, impression 1100 chèques	293.84
Jacques Pelletier, a-g, honoraires professionnels description foncière lot 41	569.77
L'Echo de St-François, contribution publicitaire janvier et février	997.50
Laboratoire de l'Environnement, analyse échantillons d'eau	55.38
Serrupro, 7 clés médéco	77.77
Naviclub, réparation radios	286.03
Les Produits Industriels J-P Côté, chlore	757.58
Taxepius, services professionnels récupération de taxes	2,251.65
Albert Bonneau inc., matériel	11.91
Benoit Laflamme, réparation fournaise Poste incendie, réparation bris aqueduc	232.02
Jean-Claude Bernard, remb. facture (dégel eau VTT)	24.00
Novicom 2000 inc., achat 2 radios service incendie, reparation base radio et nettoyage pager	1,600.73
Les Pétroles Irving	
431 litres huile à .287 Poste incendie	140.96
11,920.1 litres diésel à .302	6,387.56
1,326.9 " huile à .287 M. Paroisse	433.97
Sel Windsor, sel en vrac	913.01
Martin Simard Transport	
103 voyages de neige	1,842.94
10 voyages sable et sel	548.09
Scaphandre Autonome, plein d'air	88.87
Garage A. Chamberland & Fils, 2 remorquages	284.89
Praxair, location bouteille et acétylène	289.38
Emco Québec, manchons réparation (aqueduc)	475.82
Pétrole Montmagny, graisse et huile à moteur machinerie	1,345.01
Garage J.G. Rémillard,	
pièce camion Sicard	34.18
1 couteau souffleur	194.21
Equipements Ferme Bonneau,	228.39
Hose hydraulique camion Mack	46.73
" " souffleur	69.46
" " Sicard	56.06
" " Equipement	101.36
Détroit Diesel, pièce souffleur	273.61
Montmagny Pièces d'Auto, pièce équipement	197.78
Unibéton, 357.58 tm sable et sel à 7.25	33.37
Palmar inc., pièces camion Sicard	2,954.24
Engrenage de la Capitale, filtres souffleur	73.72
Plamondon Camquip, poulie aile de côté	231.17
Macpek inc., hose hydraulique réparation machinerie	88.77
Excavation Chanel & Fils, excavation bris aqueduc	171.50
Atelier de Pneus Montmagny, réparation crevaison	227.91
	45.05

Soc. Assurance Automobile Québec, immatriculation des véhicules		5,475.00
Philiass Blais & Fils enr.		
141 voyages de neige	2,811.84	
11 transport sable et sel	471.39	3,283.23
Réjean Cloutier, frais déplacement 180 km à .30	54,00\$ et	
repas 23,00\$ formation St-Lazare		77.00
Québectel Mobilité, cellulaire pompier		32.08
Québectel Mobilité, cellulaire municipalité		29.39
Mack Ste-Foy inc.,		
pièces camion Mack	940.80	
" souffleur	25.43	
" niveleuse	30.29	996.52
Denis Roger ltée, lame de charrue Mack, chaîne		750.40
T-Tracto, réparation niveleuse		586.50
Receveur Général du Canada, renouvellement licence radios		352.00
Lévis Dodge Chrysler, shampoing à moteur		418.22
Formulaire Ducharme, mise à jour Tec. pratiques officiers municipaux		40.66
Les Pétroles Irving, diésel		796.82
Les Automobiles Chabot, pièces équipements et essuie-glace souffleur		115.08
Jocelyne Noël, entretien bureau février		40.00
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes		70.60
U.A.P., matériel divers garage		324.52
Langlois & Frère enr., location marteau piqueur		28.49
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers Garage		331.00
Transdiff, réparation souffleur		2,143.62
	TOTAL:	\$62,373.59

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud a en disponibilité dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

POINTS MUNICIPAUX

REGLEMENT NO 154-1997 POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

L'année dernière, la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud avait adopté un règlement visant à promouvoir la construction de résidences nouvelles et permanentes sur tout son territoire. Cette année, elle récidive par le règlement portant le numéro 154-1997.

REGLEMENT NO 154-1997

PROJET DE REGLEMENT POUR AIDER A PROMOUVOIR SUR SON TERRITOIRE LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES RESIDENCES UNIFAMILIALES

CONSIDERANT l'intérêt que la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accorde à la construction de résidences familiales nouvelles sur son territoire;

CONSIDERANT l'évolution progressive qui doit être donnée à l'ensemble de la Municipalité;

CONSIDERANT la demande exprimée par les travailleurs dans les industries locales, l'agriculture ou tout autre domaine, de pouvoir se loger et devenir propriétaire sur le territoire municipal;

CONSIDERANT les infrastructures disponibles;

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du lundi 03 février 1997;

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYE par monsieur Pierre Jean,

EN CONSEQUENCE, IL EST ORDONNE ET DECRETE par règlement portant le No 154-1997 de ce Conseil ce qui suit:

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement portera le titre "Règlement d'aide à la construction de résidences unifamiliales nouvelles en 1997 sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud.

ARTICLE 2 BUT

Le présent règlement a pour but d'autoriser la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud à accorder une aide à toute personne physique qui se construira une résidence permanente nouvelle et unifamiliale à ses fins personnelles pendant l'année 1997 sur tout son territoire.

ARTICLE 3 MODALITES

L'aide versée aux constructions permanentes nouvelles et unifamiliales pour 1997 sera de:

1ère année:	remboursement de taxes de l'ordre de 100%
2e année:	remboursement de taxes de l'ordre de 75%
3e année:	remboursement de taxes de l'ordre de 50%

jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq mille dollars (5 000,00\$) le premier des deux atteint.

ARTICLE 4 ELIGIBILITE

Ce seront les permis municipaux émis en 1997 par l'inspecteur municipal qui serviront de pièces justificatives en venant confirmer qu'il s'agit bien d'une construction nouvelle permanente et unifamiliale sur le territoire de la Municipalité.

ARTICLE 5 REMBOURSEMENT

Les propriétaires concernés paieront entièrement leur compte de taxes municipales. Après quoi, la Municipalité effectuera les remboursements suivants à chacun des propriétaires visés pour les années correspondantes soit:

- 1) 1997 remboursement de taxes 100%
- 2) 1998 remboursement de taxes 75%
- 3) 1999 remboursement de taxes 50%

ARTICLE 6 PROVENANCE DES FONDS

Ces remboursements appliqués seront puisés à même le fonds général du budget d'opération de l'année 1997 pour les cas éligibles en 1997, de l'année 1998 pour les cas éligibles en 1998 et de l'année 1999 pour les cas éligibles en 1999.

ARTICLE 7

Ces remboursements de taxes ne s'appliqueront que pour les constructions nouvelles permanentes et unifamiliales pour l'année 1997.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais légaux.

**REGLEMENT D'EMPRUNT NO 155-1997 POUR LA
REPARATION DE LA MAISON DE LA PAROISSE**

Le 03 février dernier, à la séance régulière, un avis de motion a été présenté à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement d'emprunt de l'ordre de 130 000,00\$ serait adopté pour la réfection de l'enveloppe de la Maison de la Paroisse.

REGLEMENT NO 155-1997

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est propriétaire du bâtiment sis au 534, ch. St-François Ouest, appelé Maison de la Paroisse;

ATTENDU QUE ce bâtiment sis au 534, ch. St-François Ouest fait partie d'un environnement historique et qu'il est répertorié comme tel par le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE ledit bâtiment date de 1882;

ATTENDU QUE l'enveloppe de la Maison de la Paroisse a grandement besoin d'être restaurée afin d'éviter que l'état de l'édifice ne se détériore davantage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a déjà entre les mains un permis dûment signé en provenance du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE les travaux à faire consistent à réparer la toiture, les lucarnes, les gouttières et à refaire les galeries ainsi que la maçonnerie;

ATTENDU QUE les services de l'architecte monsieur Luc Fontaine de la firme "Les architectes Fontaine et Gauthier" sis au 28, avenue Plante à Lévis, ont été retenus;

ATTENDU QUE monsieur Luc Fontaine a produit un rapport d'expertise sur les parements extérieurs de la Maison de la Paroisse de St-François de la Rivière du Sud qui révèle l'état de conservation ou de détérioration de ces parements;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à environ 128 277,00\$ par l'architecte en date du 03 mars 1997;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 03 février 1997;

EN CONSEQUENCE, sur proposition de monsieur Norbert Morin, avec l'appui de monsieur Réjean Cloutier le règlement suivant, portant le numéro 155-1997 est adopté.

RESTAURATION DES PAREMENTS EXTERIEURS DE LA MAISON DE LA PAROISSE.

1- Le Conseil décrète que des travaux de réfection à la Maison de la Paroisse, sise au 534, ch. St-François Ouest, seront entrepris. Grosso modo, ces travaux vont consister à faire de la maçonnerie, à refaire les galeries, à toucher aux portes et aux fenêtres, à changer les gouttières, à restaurer les frises, les larmiers, les brisis, les lucarnes et autres.

Ci-joint à cette description sommaire des travaux à réaliser, un rapport d'expertise détaillé préparé par monsieur Luc Fontaine, architecte de la firme "Les Architectes Fontaine et Gauthier" sise au 28, avenue Plante à Lévis. Sur ledit rapport d'expertise apparaît les items, les endroits, les observations, les interventions et une estimation des coûts pour chacune des interventions. Le numréo de dossier apparaissant sur le rapport d'expertise est: Dossier 199-95 et la date est le 22 décembre 1995. Le rapport d'expertise et le plan sont annexés au règlement et portent la mention "Annexe A".

2- Aux fins du présent règlement, le Conseil décrète une dépense n'excédant pas 130 000\$ incluant les frais incidents. Pour se procurer cette somme, le Conseil décrète un emprunt par billets jusqu'à concurrence du même montant pour une période de 10 ans.

3- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la Municipalité et porteront la date de leur souscription.

4- Les billets seront remboursés en dix ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote C et en faisant partie.

5- Les billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas 7%.

6- Les échéances en capital et intérêts seront payables à une institution financière reconnue.

7- Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.

8- Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année "sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année" pour pourvoir au paiement en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement.

9- Cependant, au lieu de prélever la taxe annuelle prévue à l'article précédent, le Conseil pourra affecter annuellement une portion des revenus généraux de la Municipalité conformément aux dispositions de l'article 1072 du Code municipal.

10- Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2.

11- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ABOLITION DES FRAIS D'INTERURBAIN

Depuis quelques mois, il y a un mouvement qui s'est mobilisé pour faire des pressions auprès de Québec-Téléphone afin que les frais d'interurbain soient abolis jusqu'à Québec.

Une pétition où apparaît plus de 925 noms a été déposée au bureau municipal. Des démarches en ce sens dans les années antérieures ont déjà été faites et ça avait été reçu négativement par Québec-Téléphone.

L'instigatrice de cette pétition aimerait obtenir du Conseil municipal une résolution d'appui pour son projet d'abolition des frais d'interurbains jusqu'à Québec. Elle rappelle qu'elle a fait la même demande à la Municipalité de Berthier-sur-Mer.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est desservi par la compagnie Québec-Téléphone;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est à environ 60 kilomètres de Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Vallier n'a pas à payer de frais d'interurbain pour placer des appels à Québec et qu'elle est à environ 50 kilomètres;

ATTENDU QU'une pétition de 925 noms a été déposée au Conseil municipal justement pour la demande d'abolition des frais d'interurbain entre St-François de la Rivière du Sud et Québec;

ATTENDU QUE cette demande d'abolition de frais d'interurbain entre St-François de la Rivière du Sud et Québec a déjà été maintes fois soumise;

ATTENDU QUE la municipalité voisine Berthier-sur-Mer va également acheminer une résolution en ce sens;

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud demande que les frais d'interurbain chargés entre Saint-François, Berthier et Québec soient abolis, tenant compte surtout que Saint-Vallier de Bellechasse jouit d'un tel privilège.

COMMANDITE

Le Club social de la brigade incendie de St-François organise un déjeuner-cognac dimanche le 16 mars prochain au Centre des Loisirs. Pour la circonstance, il adresse une demande de commandite à la Municipalité pour le financement de leur activité bénéfice.

IL EST PROPOSE par monsieur Yves Laflamme,
APPUYE par monsieur Pierre Jean,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accorde un montant de cinquante (50,00\$) au club social de la brigade incendie afin de les aider à financer leur prochaine activité bénéfice le 16 mars prochain au Centre des Loisirs de St-François.

PONT ENJAMBANT LA RIVIERE MORIGEAU

Suite aux inondations de juillet 1996, le pont enjambant la rivière Morigeau a été endommagé. D'ailleurs, un rapport d'inspection dudit pont en provenance d'experts du ministère des Transports a été produit par après.

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud prétendait que ce pont complexe ne relevait pas de sa juridiction. Hors, le ministère des Transports affirmait le contraire.

Le secrétaire remet aux élus la lettre acheminée à monsieur le député Gauvin. Cette dernière fait la lumière sur la classification du pont enjambant la rivière Morigeau. Il est dit à la fin de la lettre que le projet a été ajouté à la liste des projets admissibles au programme d'aide à la réfection des ponts et autres ouvrages. Toutefois, ils ne sont pas en mesure de confirmer l'échéancier de réalisation.

CONCOURS "VILLES ET VILLAGES FLEURIS"

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a fait parvenir le formulaire d'inscription pour le concours "Villes et Villages Fleuris". Une résolution à l'effet que la Municipalité entend participer de nouveau en 1997 est exigée.

ATTENDU QUE le concours provincial "Villes, Villages et Campagnes fleuries" patroné par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de Québec se tiendra à l'été 1997;

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,

ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud s'inscrit au concours "Villes, Villages et Campagnes fleuries" du Québec pour 1997 dans la catégorie suivante: Villages et Campagnes" qui regroupe une population se situant entre 1,000 à moins de 5,000 habitants.

QUE la Municipalité forme un comité d'embellissement responsable du concours local "Maisons fleuries" et en informe le ministère.

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIERE POUR LA FETE NATIONALE DE 1997

Le programme d'assistance financière a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissance visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les québécoises et de tous les québécois.

La Municipalité n'est pas certaine si elle va organiser des activités pour souligner la fête nationale. Les voisins en l'occurrence Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre de la Rivière du Sud offre déjà une panoplie d'activités qui vont couvrir cette fin de semaine. Par contre, il n'en coûte rien de s'inscrire pour être éligible à une demande d'assistance financière si jamais un comité décidait d'organiser quelque chose.

ATTENDU QUE toute municipalité qui désire être subventionnée doit fournir au mandataire régional du Mouvement National des Québécois et Québécoises une résolution de demande d'assistance financière;

IL EST PROPOSE par monsieur Yves Laflamme,
APPUYE par monsieur Réjean Cloutier,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière
du Sud dont le bureau municipal est situé au 534, ch. St-François
Ouest, adresse une demande d'assistance financière au mandataire
régional du Mouvement National des Québécois et Québécoises pour
1997 à l'occasion de la Fête Nationale.

AVIS DE MOTION POUR ACHAT D'UN CAMION

Le contremaître de la Municipalité, monsieur Gaston Garant a
dressé un compte rendu sur l'état des véhicules qui servent de
charrue dont le camion Sicard et le camion Mack.

Le camion Sicard est un modèle de 1967 (30 ans).

Le camion Mack est un modèle de 1981 (16 ans).

Le camion Sicard est très avancé en âge et le Mack commence à
avoir pas mal de kilométrage.

Après exposition des faits, le Conseil municipal décide
d'acheter un camion. Le camion Sicard sera probablement vendu.

Donc, la Municipalité va devoir aller en règlement d'emprunt
et pour ce faire la première étape consiste à passer un avis de
motion.

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet qu'un
règlement d'emprunt va être adopté à une séance ultérieure pour
l'achat d'un camion 10 roues avec de l'équipement pour déneigement
en remplacement du présent camion Sicard qui a 30 ans cette année.

AVIS DE MOTION POUR 3 REGLEMENTS D'EMPRUNT DISTINCTS CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

1ER AVIS DE MOTION

IL EST PROPOSE par monsieur Pierre Jean,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet que lors
d'une séance ultérieure un règlement d'emprunt de l'ordre de
526 025,00\$ va être adopté et va concerner l'urbanisation du secteur
Morigeau et l'amélioration du réseau incendie dans le secteur
village.

2e AVIS DE MOTION

IL EST PROPOSE par monsieur Yves Laflamme,
APPUYE par monsieur Réjean Cloutier,
ET RESOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet qu'un règlement d'emprunt de l'ordre de 2 700 000,00\$ va être adopté lors d'une séance ultérieure et va concerner la construction d'une station de traitement des eaux usées municipales des secteurs village et Morigeau.

La part du Gouvernement est de l'ordre de 85% soit 2 295 000,00\$.

La part de la Municipalité est de l'ordre de 15% soit 405 000,00\$.

3E AVIS DE MOTION

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet qu'un règlement d'emprunt de l'ordre de 790 325,00\$ va être adopté lors d'une séance ultérieure et va concerner la construction d'un réseau d'égout domestique dans le secteur Morigeau.

La part du Gouvernement (subvention AIDA) 362 707,00\$
La part de la Municipalité est de 427 618,00\$

NOMINATION SUR LE COMITE D'URBANISME

Il y a une vacance sur le Comité consultatif d'urbanisme depuis le départ de monsieur Henri Boulet. Le Conseil municipal décide de nommer monsieur

ATTENDU QU'il y a une vacance sur le comité consultatif d'urbanisme depuis le départ de monsieur Henri Boulet;

ATTENDU QUE l'alinéa 1 de l'article 146 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que ledit comité d'urbanisme doit absolument être composé d'au moins un membre du Conseil municipal;

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur Réjean Cloutier,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud nomme monsieur Yves Laflamme en tant qu'autre représentant du Conseil au sein du comité consultatif d'urbanisme.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

PARC RECREATIF

L'automne dernier, un groupe de parents s'est réuni et a demandé à rencontrer le Conseil municipal. Le but de la rencontre était de le sensibiliser à un projet de parc récréatif pour de jeunes enfants (1 à 11 ans). Le choix du site retenu pour ledit parc est en arrière des logments HLM. C'est un terrain que la Municipalité entretient déjà et qui est situé dans le secteur où il y a la plus forte concentration de jeunes enfants.

Le coût global du projet est de l'ordre de 27 000\$. Cela comprend le module psychomoteur, la clôture, les bancs et tables à pique-nique.

Au moment de la préparation du budget 1997, le Conseil municipal a prévu une somme de quinze mille dollars (15 000,00\$) pour ledit projet. Depuis lors, le groupe de parents a fait des démarches plus avancées auprès de diverses compagnies spécialisées dans le domaine. Le groupe de parents a arrêté son choix et a présenté le 03 mars dernier devant le Conseil municipal l'ensemble du projet ainsi que la façon de le financer.

- La Municipalité 15 000,00\$
- Entreprises privées, commerces, gouvernement \$12,000.00

Le Conseil municipal donne son aval à la réalisation du projet mais souligne au comité de parents que sa contribution ne dépassera pas 15 000,00\$.

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a toujours porté une attention particulière à la famille;

CONSIDERANT QUE le Conseil municipal est conscient que la famille est le moteur de la Municipalité;

CONSIDERANT QUE la demande d'un projet de parc récréatif pour de jeunes enfants est l'initiative d'un groupe de parents;

CONSIDERANT QUE la Municipalité dispose d'un site exceptionnel comme emplacement pour un tel parc récréatif, soit à l'arrière des HLM et qu'il est situé dans le secteur où il y a la plus forte concentration de jeunes enfants;

CONSIDERANT QUE le groupe d'enfants visé (de 1 à 11 ans) ne retrouve aucun jeux récréatifs, si ce n'est quelques balançoires à l'école La Francoillère;

CONSIDERANT QUE le comité initiateur de ce projet y a investi beaucoup de temps en trouvant eux-mêmes une partie du financement;

IL EST PROPOSE par monsieur Pierre Jean,
APPUYE par monsieur Yves Laflamme,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière
du Sud donne son aval à la réalisation d'un parc récréatif à
l'endroit mentionné ci-haut.

QUE la Municipalité s'engage à contribuer au projet pour un
montant maximal de quinze mille dollars (15 000,00\$).

QUE le reste du financement du projet soit du ressort du
comité de parents initiateurs.

QUE la commande des équipements soit effectuée immédiatement
afin que l'installation se fasse tôt ce printemps pour que le parc
récréatif soit opérationnel dès l'été 1997.

PERIODE DE QUESTIONS

Un des intervenants signale que les bornes-fontaines et les
citernes ne sont pas toutes dégagées. Des mesures prioritaires
seront prises pour remédier à la situation.

CORRESPONDANCE

La CPTA a rendu sa décision suite à l'audition publique tenue
le 16 janvier dernier dans la cause impliquant la Municipalité et
Ferme Midjy enr. Elle donne raison à la Municipalité et l'autorise
à implanter des étangs sur une partie du lot No 41.

La quote-part de St-François de la Rivière du Sud à la MRC de
Montmagny pour l'année 1997 s'élève à 44 599,00 et est répartie de
cette façon:

Evaluation foncière	25 350\$
Aménagement	7 567
Rémunération des élus	2 710
Promotion et développement	3 996
Corporation de développement	4 976

Le 1er versement de 14 866,34\$ est exigible le 8 avril, le 2e
versement de 14 866,33 est exigible le 10 juin et le 3e versement
de 14 866,33 est exigible le 9 septembre 1997.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Réjean Cloutier,
ET RESOLU QUE la séance soit ajournée

La séance se termine vers vingt-deux heures.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS TIENT
À RAPPELER À SA POPULATION QUE LE CHEMIN
À PARTIR DE L'ÉGLISE JUSQU'À L'AUTOROUTE 20
APPARTIENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.
PAR LE FAIT MÊME, LES DIRECTIVES POUR LE
SABLAGE DE CETTE SECTION SONT DONNÉES
PAR LE MINISTÈRE.

Merci!

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-
RIVIÈRE-DU-SUD REMERCIE TRÈS SINCÈREMENT
LE CERCLE DE FERMIÈRES DE BIEN VOULOIR
PRENDRE LA RELÈVE POUR S'OCCUPER DE LA
CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION POUR LA CROIX
ROUGE.



Gouvernement du Québec
Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration



JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE



Le 21 mars 1960, en Afrique du Sud, une dizaine de personnes qui manifestaient pacifiquement contre l'apartheid ont été massacrées. Pour commémorer ce tragique événement, les Nations Unies ont décrété le 21 mars «Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale».

Il y a longtemps que le gouvernement du Québec est engagé dans la lutte pour l'élimination du racisme. Cet engagement, il l'a officialisé dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, promulguée en 1976, puis dans la *Déclaration sur les relations interethniques et interraciales* de 1986.

À cette occasion, le gouvernement du Québec réitère sa détermination de poursuivre l'édification d'une société juste, où tous les citoyens et citoyennes peuvent s'épanouir dans le respect de leurs droits et de leur dignité.

Combattre le racisme doit être une préoccupation quotidienne pour chacun d'entre nous. Profitons de cette journée pour continuer de semer dans notre entourage une attitude de respect envers tous nos concitoyens.

André Boisclair

André Boisclair
Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Québec

CHASSE CONTRÔLÉE DE LA GRANDE OIE DES NEIGES

Les sauvagins amateurs de chasse à la grande oie des neiges peuvent dès maintenant s'inscrire à la chasse contrôlée de l'automne 1997 à la Réserve nationale de faune du cap Tourmente. Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus en composant le 1-888-828-0883.

Comme les années passées, un tirage au sort assignera les chasseurs sélectionnés à l'un des deux

Dans le premier forfait, l'activité de chasse traditionnelle, le chasseur et un invité pourront profiter du transport sur l'aire de chasse en traîneau tiré par des chevaux, tel qu'on le faisait au tournant du siècle. Ce forfait pour deux chasseurs couvre deux demi-journées et coûte 325 \$ tous frais inclus.

Le second forfait, la chasse autoguidée, donne la possibilité à un chasseur et ses trois invités de se

forfaits offerts afin de profiter de ce territoire de chasse exceptionnel.

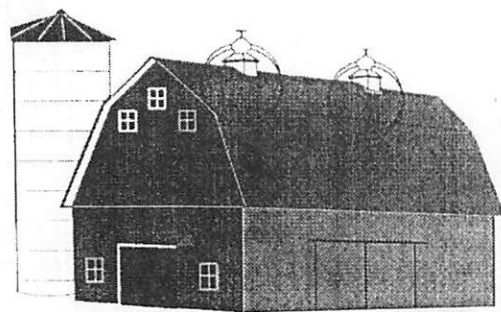
partager deux caches situées côte à côte. Il se déroule aussi sur deux demi-journées et coûte 360 \$.

Les frais d'inscription au tirage au sort s'élèvent à 7,25 \$ et ne sont pas remboursables. Le tirage au sort des chasseurs sera effectué par ordinateur à la mi-mai.

SOURCE

Environnement Canada

Terre et bâtiments à vendre



341 acres dont 292 en culture

au 265, rang 3 Ouest
Sainte-Louise

Les Encans Boulet

418-259-7086



Offre de service

Je serais intéressé à travailler dans une cabane à sucre comme deuxième homme ainsi qu'à ramasser de la roche ce printemps.
Yves Laflamme

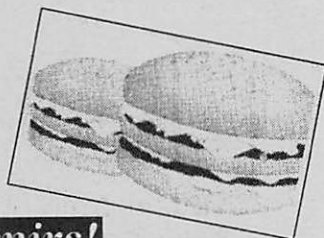
Tél.: 259-7949

Message à la population

Vous faites parvenir des textes à L'Écho, sachez qu'il y va dans votre intérêt de joindre à vos textes de jolis photos ou dessins. C'est toujours plus drôle à regarder que des centaines de ligne de texte noir.

Mettez de la vie dans votre journal!

En attendant le retour de l'été, voici quelques diapositives de la dernière saison.



Quels souvenirs!

**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**

570, Chemin St-François Ouest

Saint-François

259-2447



Pierre Martin

534, Chemin St-François O.
Saint-François — G0R 3A0

Tél.: 418-259-7728

POINTS SAILLANTS OBONSOINS.

DEPUIS DÉJÀ TROIS MOIS, VOUS AVEZ PU VOUS FAMILIARISER AVEC LA BANNIÈRE OBONSOINS. VOICI QUELQUES POINTS SUR LESQUELS J'AIMERAIS ATTIRER VOTRE ATTENTION:

- LES PRIX SPÉCIAUX SUR LES PRODUITS ANNONCÉS DANS LA CIRCULAIRE SONT EN VIGUEUR PENDANT TROIS SEMAINES.
- LES PRIX RÉGULIERS DES PRODUITS EN PHARMACIE ONT ÉTÉ RÉVISÉS À LA BAISSÉ ET SONT TRÈS COMPÉTITIFS AVEC CEUX DES GRANDES CHAÎNES DE PHARMACIE.
- LA GAMME DE PRODUITS OFFERTS EST PLUS VARIÉE ET ELLE IRA EN AUGMENTANT.
- VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SUR DES PRODUITS QUE VOUS AIMERIEZ RETROUVER EN PHARMACIE SERONT LES BIENVENUS.
- POUR CE QUI EST DES SERVICES PROFESSIONNELS, D'ICI LE DÉBUT JUIN, IL Y AURA UN PROGRAMME S'ADRESSANT AUX ASTHMATIQUES ET UN AUTRE POUR LES FUTURES MAMANS.

JE VOUS TIENDRAI AU COURANT DES DÉVELOPPEMENTS.

PIERRE MARTIN

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

Pour tous vos besoins financiers
(Prêts et placements)

N'hésitez pas à nous consulter.

Nous sommes

À VOTRE SERVICE.

Siège social

526, chemin St-François
Saint-François (Québec)
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786

FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT
Directeur

Votre seule institution financière

LOCALE

Desjardins l'incroyable force de la coopération